

## RENSEIGNEMENTS

Laetitia COLLIGNON

RELAIS PETITE ENFANCE DU DUF  
2 allée René Cassin  
57380 FAULQUEMONT

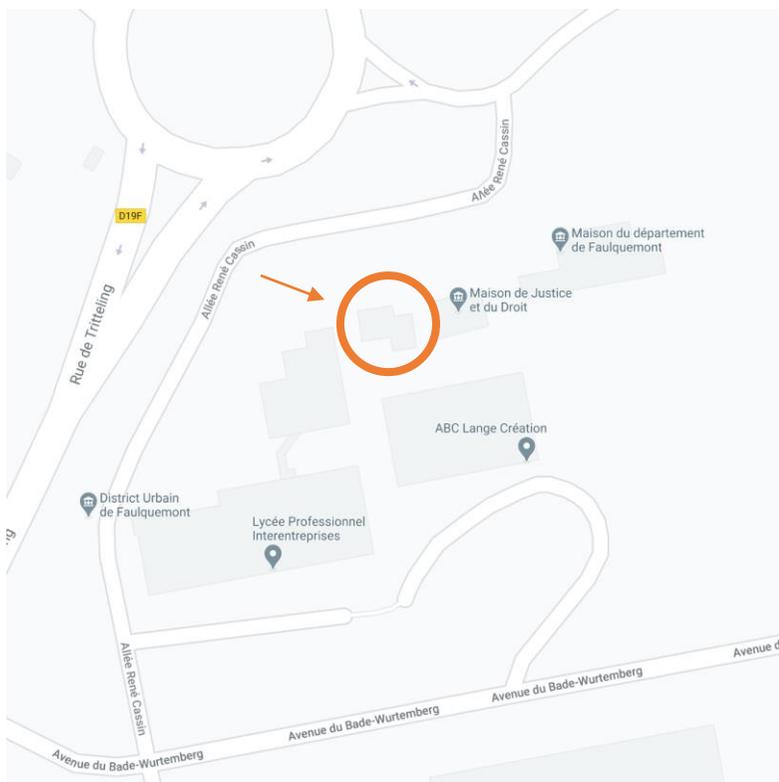
03-87-90-76-07

07-88-30-34-81

rpe.faulquemont@croix-rouge.fr



Relais Petite Enfance  
du District Urbain de Faulquemont



# Relais Petite Enfance

croix-rouge française  
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS



# HORAIRES

## Permanence téléphonique et accueil sans rendez-vous

Lundi et vendredi  
de 8H à 12H

Mardi  
de 13 H à 17H  
sauf le 1<sup>er</sup>  
mardi du mois

## Accueil sur rendez-vous

Mercredi  
de 8H à 12H

Jeudi  
de 13H à 17H

## Atelier d'Eveil \*

Jeudi  
de 9H à 11H

## Libre Accueil des Parents

Tous les 1ers  
Mercredis du  
mois  
de 9H à 12H

\* Inscription obligatoire à l'atelier d'éveil par téléphone ou mail

Possibilité de fixer un rendez-vous en dehors des heures d'ouverture.

Le Relais Petite Enfance (RPE) du DUF est un lieu gratuit et neutre.

### Pour les parents, et futurs parents :

- Pour vous accompagner dans vos recherches d'un mode de garde,
- Pour vous fournir la liste des assistants maternels agréés
- Pour vous accompagner dans vos démarches administratives de parent/employeur
- Pour échanger avec un professionnel de la petite enfance
- Des animations, des conférences...

### Pour les enfants :

- Pour rencontrer d'autres enfants, d'autres adultes,
- Pour participer à des ateliers d'éveil,
- Pour se préparer en douceur à la collectivité,
- Pour une socialisation en douceur avant l'entrée en école maternelle

### Le RPE, Pour qui ? Pour quoi ?

### Pour les professionnels de l'accueil individuel (assistants maternels agréés, garde d'enfant à domicile) :

- Pour vous informer sur votre statut, vos droits, vos obligations,
- Pour vous apporter un soutien dans vos relations avec les enfants, avec les parents/employeurs
- Pour vous écouter, échanger, vous offrir un soutien dans votre pratique professionnelle
- Pour vous offrir une documentation adaptée,
- Des animations, des conférences, des groupes de travail ...

### Pour les candidats à l'agrément d'assistant maternel :

- Pour vous informer sur les démarches en vue de la demande d'agrément,
- Pour vous informer sur le métier d'assistant maternel ainsi que sur les métiers de la petite enfance (études, lieux d'exercice...),
- Pour vous offrir une documentation adaptée